

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2020

L'An Deux Mil Vingt, le 23 janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie JUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : quinze

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2020

Présents : MM. JUIN Sophie, GAUTHIER Laurent, DUBIN Céline, MICHOT Sarah, BIRE Ludovic, MANDIN Alain, JORIGNÉ Philippe, ROBIN Florence, MORIN Bertrand, GASNIER Hélène, ROBIN Pascal, BONNANFANT Jean-Paul,

Absents excusés : DUVEAU-GUIBERTEAU Nelly,

Absents : PIOLI Denis, GÉNOT Linda,

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance.

1 CDG 79 : Convention d'adhésion traitement des dossiers chômage

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ♦ Vu l'article 25 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- ♦ Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 2 décembre 2013 confiant au Centre de Gestion de la Charente-Maritime l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que leur suivi mensuel, des collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;
- ♦ Vu la convention du 24 décembre 2013 relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, pour le compte du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion, déposés par les collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;
- ♦ Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 1er juillet 2019 approuvant la présente convention.

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que :

- le Centre de gestion a confié au CDG 17 le traitement et la gestion des demandes d'allocations de chômage déposées par les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres ;
- ce dernier s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre de la présente convention, les prestations suivantes assurées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime :
 - ✓ Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
 - ✓ Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
 - ✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
 - ✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
 - ✓ Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
 - ✓ Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.
- Le CDG 79 prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées et le coût de l'étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
- Le CDG79 a établi une tarification applicable à compter du 1er janvier 2020 pour les prestations de conseil, de gestion et de suivi desdits dossiers. Les tarifs fixés correspondent à ceux établis dans le cadre du conventionnement avec le CDG17 et sont précisés dans la convention d'adhésion :

- ✓ Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation : 58,00 €
- ✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites : 37,00 €
- ✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC : 20,00 €
- ✓ Suivi mensuel (tarification mensuelle) : 14,00 €
- ✓ Conseil juridique (30 minutes) : 15,00 €

Considérant l'intérêt pour la commune /l'établissement public d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage, notamment au regard de la complexité desdits dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion
- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

2 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} Classe

Le Maire indique à l'assemblée que l'agent technique principal de 2^{ème} classe, dans le cadre d'un avancement de grade, pourrait prétendre à un avancement en qualité d'agent technique principal de 1^{ère} classe, conditions qui sont remplies depuis le 01/07/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe à partir du 1er janvier 2020 d'une durée hebdomadaire de 35 Heures.
- charge le Maire d'engager la procédure pour satisfaire à la nomination de l'agent dès que toutes les démarches seront faites, telles que publicité restreinte du poste et décision de la CAP.
- De clôturer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe occupé précédemment par l'agent

3 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} Classe

Le Maire indique à l'assemblée que l'agent administratif principal de 2^{ème} classe, dans le cadre d'un avancement de grade, pourrait prétendre à un avancement en qualité d'agent technique administratif de 1^{ère} classe, conditions qui sont remplies depuis le 01/05/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'agent administratif principal de 1^{ère} classe à partir du 1er mai 2020 d'une durée hebdomadaire de 32 Heures.
- charge le Maire d'engager la procédure pour satisfaire à la nomination de l'agent dès que toutes les démarches seront faites, telles que publicité restreinte du poste et décision de la CAP.
- De clôturer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe occupé précédemment par l'agent

4 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} Classe

Le Maire indique à l'assemblée que l'agent administratif principal de 2^{ème} classe, dans le cadre d'un avancement de grade, pourrait prétendre à un avancement en qualité d'agent technique administratif de 1^{ère} classe, conditions qui sont remplies depuis le 01/10/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'agent administratif principal de 1^{ère} classe à partir du 1er octobre 2020 d'une durée hebdomadaire de 35 Heures.

- charge le Maire d'engager la procédure pour satisfaire à la nomination de l'agent dès que toutes les démarches seront faites, telles que publicité restreinte du poste et décision de la CAP.
- De clôturer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe occupé précédemment par l'agent

5 CERTIFICATS CETINOMIS TELETRANSMISSION FLUX ACTES ET COMPTABLES

Le maire explique à l'assemblée qu'il serait nécessaire de déléguer à un agent administratif la télétransmission des flux comptables et des actes administratifs pour une bonne continuité des services avant l'installation du nouveau conseil. En effet les certificats de télétransmission étant nominatifs, aucun flux ne pourra être émis après les élections municipales de 2020.

Ces nouveaux certificats pourront au choix du nouveau conseil être révoqués ou modifiés.

Notre prestataire étant JVS, je vous demande de m'autoriser à prendre toutes les décisions se rapportant à cet objet et de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires pour ne pas rompre la continuité des services.

Après en avoir délibéré,

Accord unanime de l'assemblée pour la mise en place de ces nouveaux certificats, et dit que Mme le Maire est autorisée à signer tous documents se référant à l'objet de la délibération

Questions Diverses :

Proposition de devis voirie de la communauté de communes sur le chemin de Pilmil suite aux intempéries. L'adjoint à la voirie va prendre rdv avec la communauté de communes pour établir les chemins prioritaires à refaire

Indemnité compensatrice mensuelle pour la tenue de l'Agence Postale Communale : 1 179.00 €

Etat des Restes à Réaliser : 90 000 €

→ Panneaux de noms de rue et numérotation des villages de Danzay et la Barlière : 2 500 €

→ Terrain multisports : 50 000 €

→ Eclairage public (mise à niveau sécuritaire) : 37 500 €

Commission impôt 2020 : proposition de date

Café Gâtine le 7 février à 20h30 à Vouhé : « Histoire de femmes remarquables en DS, depuis la vie d'une meunière au 18^{ème} jusqu'aux premières féministes en Gâtine »

SIEDS : accusé réception de la demande de subvention Accompagnement de Projet de Mandat Communal

Discussion sur l'éclairage public chemin des Pierres blanches et du Point I

Présentation du bilan Téléthon

Information sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Demandes de subvention 2020 seront vues après le vote du budget

Compte-rendu du rdv entre la Sous-Préfète, le Maire et un administré

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la réunion d'orientation budgétaire est prévue après la séance

La séance est clôturée à 22 h 30